

SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le vingt six février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Excusée : Geneviève LEGRAND.

Convocation du 18 février 2015.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 22 janvier 2015 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Point sur le transfert de compétence école :

Un nouveau vice-président a été élu le 24 février en conseil communautaire. Toutes les communes ne sont pas encore prononcées sur le transfert de compétence, il faut attendre fin avril.

III-Développement de la base nautique : accompagnement ADEFPAT :

Mme le Maire présente le compte rendu du travail effectué par Fanny ERNOTTE. Un site internet sur l'Escale Guépienne sera actif dès le mois de mars.

Mme BUSSER du Pays Midi-Quercy conseille un accompagnement ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires) pour développer notre projet.

IV-Accessibilité :

Nous devons établir un agenda des travaux à effectuer et le transmettre à la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant fin septembre. Ces travaux peuvent être réalisés sur une période de 3 ans ou 6 ans selon l'importance et le coût de la mise aux normes.

V-Achat Petit Casino :

Le groupe Casino accepte de nous céder le local pour 15 000 € et souhaite l'établissement d'un acte administratif plutôt que d'un acte notarié. La Commune a la possibilité d'acquérir un bien immobilier par un acte administratif, la procédure étant plus simple et plus rapide.

Afin de vérifier le raccordement à l'assainissement collectif, demandé par le groupe Casino, Mme le Maire a sollicité l'accès au local. Nous pourrons ainsi faire une estimation des travaux. Nous avons jusqu'au 30 avril pour leur donner une réponse.

VI-Mutuelle communale :

Il est possible de mettre en place une mutuelle communale mais il faut contacter différentes mutuelles afin de connaître leurs prestations et leurs tarifs. Ensuite, nous devons choisir une mutuelle.

Dans un premier temps, il serait nécessaire de réaliser une enquête auprès de la population pour savoir si des personnes seraient intéressées. Nous pourrions mettre une annonce dans le prochain bulletin municipal.

VII-Délibération versement de 93 000 € du budget chaufferie bois au budget principal :

Mme le Maire informe l'Assemblée que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 161,88 € et un déficit d'investissement de 198 107,42 €. L'excédent de fonctionnement étant insuffisant pour couvrir le déficit d'investissement, il convient de créer une nouvelle recette en investissement.

Le budget chaufferie bois rembourse tous les ans 31 000 € au budget principal, Mme le Maire propose que le budget chaufferie bois rembourse 3 annuités en 2015 soit 93 000 €, cela permettrait de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce transfert de 93 000 €.

Délibération reçue à la Préfecture le 13 mars 2015.

VIII-Boutiques éphémères :

Mme le Maire informe le Conseil que Mme LEGRAND étudie actuellement ce projet. Des boutiques seraient mises à disposition des artisans. Il n'y aurait pas d'exposition pendant l'été, la salle des fêtes serait ainsi réservée aux boutiques éphémères, tenues par des bénévoles.

Mme CROS demande qui va assurer ces boutiques et surtout comment connaître le coût des dépenses, par exemple l'électricité consommée par chaque boutique. Mme le Maire signale que la Commune devra prendre une assurance et qu'il est aussi possible de solliciter une participation financière des artisans.

IX-Travaux isolation école :

Xavier BARRAU nous a transmis un devis de 34 220 € H.T. pour changer toutes les anciennes fenêtres de l'école par du vitrage isolant. Ce devis inclus aussi la pose des volets roulants.

X-Questions diverses :

X-1-Logements vacants :

La Direction Départementale des Finances Publiques nous a transmis la liste, 140 logements sont déclarés vacants sur la commune. Certains peuvent être soumis à la taxe, il est nécessaire de vérifier toute la liste avec les références cadastrales, pour savoir exactement quels sont les logements concernés.

X-2-Eclairage public :

Nous avons reçu 2 devis, l'un de M. REGOURD d'un montant de 11 421 € H.T. pour le remplacement des luminaires et l'autre de la société FONROCHE d'un montant de 11 672 € H.T. pour des lampadaires solaires. Avec ces 2 devis, nous atteignons le plafond annuel de subvention du SDE.

L'avocat de M. Jacques POUX a adressé un courrier en recommandé afin de connaître l'état d'avancement des travaux d'éclairage sur le hameau de Bacou. A défaut de réponse positive, il sera contraint de favoriser une issue judiciaire à ce litige. Mme le Maire soumet au vote la réalisation de ces travaux. Le Conseil Municipal décide à la majorité des présents d'effectuer ces travaux (Abstention de M. HEBRARD).

X-3-Chemin dit de L'Espagnole :

Le géomètre a adressé un devis de 3 159 € pour le bornage de ce chemin.

X-4-Convention Sogedo bouches à incendie :

Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal avait délibéré pour autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la Sogedo pour l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie. Cette délibération n'avait pas lieu d'être, Mme le Maire ayant une compétence générale pour signer les devis de faible montant. La Préfecture a demandé une nouvelle délibération pour annuler celle du 22 janvier 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord et annule la délibération du 22 janvier portant sur la convention avec la Sogedo.

Délibération reçue à la Préfecture le 06 mars 2015.

X-5-Projet d'installation agrotourisme :

Quatre jeunes ont contacté Silène DE BAUDOIN à la Communauté de Communes, ils ont un projet d'installation agrotourisme (agriculture + camping nature). Nous leur proposons 6 hectares à l'ancienne ferme Maurel à côté de CITRUS.

X-6-Divers :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres se réunira le 13 mars à 17 heures 30 pour ouvrir les plis des entreprises qui auront soumissionné pour les travaux des murs du cimetière.

Une commission finances aura lieu le 17 mars à 18 heures à la Mairie.

Le prochain conseil municipal est prévu le 26 mars à 20 heures 30.

L'Assemblée établit la tenue du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

X-7-Aire de camping car :

M. FABRE présente le projet qui comprend 6 emplacements, une aire de vidange et une aire de jeux. M. LAGARRIGUE a réalisé un devis de 10 108,70 € H.T. pour :

-le dessouchage et l'évacuation à la décharge : 750 €

-le décapage de la terre végétale et le stockage face à la base nautique : 1 300 €

-le chargement, le transport et la mise en œuvre de matériau fourni par la Carrière (650 m² sur 30 cm d'épaisseur) : 4 223,70 €

-la fourniture, le transport et la mise en œuvre de castine de Cazals (sur 10 cm d'épaisseur) : 3 835 €.

Le Conseil Municipal décide la réalisation de ce projet à la majorité des présents (Abstention de Mme CROS).

X-8-Voirie :

M. FABRE présente le programme des travaux de voirie pour 2015. Le montant est estimé à 11 355 € H.T. Il propose de refaire le chemin qui descend à la Maison de Retraite et qui est constitué essentiellement de parcelles communales.

Mme MALLEVILLE demande que l'on écrive à tous les propriétaires riverains de la route de la Roquette, plusieurs arbres sont morts et menacent de tomber.

X-9-Local ados :

Plusieurs conseillers sont gênés que les jeunes fassent des tags ou une fresque directement sur le mur. M. GARRIGUES estime qu'ils pourraient utiliser la salle proprement (pas de pinceaux dans le lavabo).

Depuis quelque temps, des tags fleurissent à Laguépie, Mme le Maire signale que Mme CHATAIN, la responsable du local ados enferme les bombes de peintures après utilisation et que les jeunes se sont pas autorisés à les emporter.

Séance levée à 21 heures.